

A71

**MONTMARSAULT
ÉCHANGEUR**

AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE MONTMARSAULT

TOUT SAVOIR SUR LES TIRS DE MINE!



Zone de tir 3 - la Brunatière

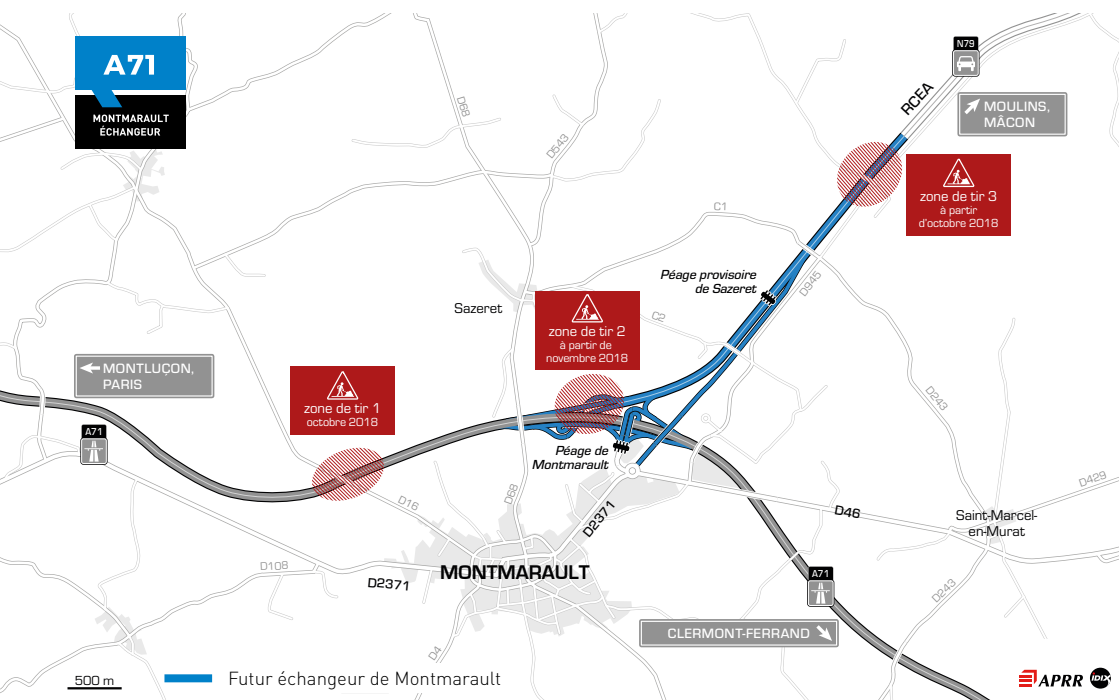


 **APRR**

Vous entendez une déflagration un matin de semaine vers 11 heures... Dans le cadre du chantier du nouvel échangeur de Montmarault, APRR procède à une première série de tirs de mines entre octobre 2018 et février 2019 sur l'A71 et la RCEA. Explications et mode d'emploi de cette opération maîtrisée !

DES TIRS DE MINE INDISPENSABLES

Plusieurs zones de travaux à proximité de l'A71 et de la N79 présentent des matériaux rocheux très durs. Les déblais à l'explosif constituent la seule technique permettant de dégager efficacement ces matériaux. Les délais des travaux et leurs nuisances sont ainsi minimisés pour les usagers comme pour les riverains.



TROIS ZONES DE TIR EN 2018

En 2018, les tirs de mine sont ciblés sur trois zones précises :

- 1** À proximité du franchissement de l'A71 par la D16, sur la commune de Montmarault, à partir du mois d'octobre.
- 2** Au nord de l'échangeur actuel, à droite de l'A71 dans le sens Clermont vers Paris, sur la commune de Montmarault, à partir du mois de novembre.
- 3** Autour de la N79, au niveau de la Brunatière, sur la commune de Sazeret, à partir d'octobre 2018 et se prolongeant sur 2019.

UNE ORGANISATION MAÎTRISÉE

- Les charges explosives sont limitées pour réduire le bruit et les vibrations.
- Les tirs sont effectués entre 10 heures et 12 heures, aux heures de faible trafic sur l'A71 et la N79.
- Un tir de secours est prévu à 14 heures ou 15 heures.
- Le nombre de tirs est limité à 1 par jour.
- La zone de tir est contrôlée et les zones sensibles sont couvertes par un géotextile pour réduire les risques de projections de matériaux.
- Les ouvrages d'art (ponts et château d'eau) et le bâti à proximité font l'objet d'un suivi spécifique lors des tirs.
- Des sismographes assurent l'enregistrement des vitesses sismiques et contrôlent le respect des seuils vibratoires.
- Les forages font l'objet de mesures adaptées pour limiter les poussières.

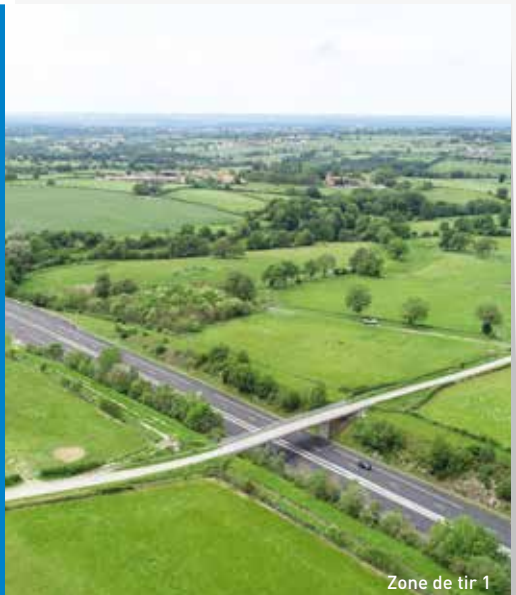


UNE OPÉRATION TOTALEMENT SÉCURISÉE

- La procédure est réglementée et bénéficie de toute l'expérience des entreprises spécialisées.
- Un périmètre de sécurité est délimité et surveillé pour bloquer tous les accès à la zone de minage.
- Deux alertes sonores ont lieu avant le tir, une après pour la réouverture du périmètre de sécurité.
- Les explosifs ne sont jamais stockés sur site et sont amenés le jour même.
- Après le tir, les voiries situées à proximité sont vérifiées en véhicule avant réouverture à la circulation.

LES MICRO-COUPURES DE CIRCULATION

- Pour sécuriser les zones de tir, des micro-coupures de circulation sont indispensables sur les voiries situées à proximité.
- Elles durent au maximum 15 minutes.
- Les automobilistes sont prévenus par des panneaux d'information sur les voiries concernées.
- Des véhicules de blocage sont installés sur les voiries pour rendre effective la coupure des axes concernés.





LE VADE-MECUM DES TIRS DE MINE

Pour déblayer des zones d'enrochement.

3 zones de tir en 2018.

Une procédure totalement réglementée et sécurisée.

Maximum 1 tir par jour.

Des tirs de mine réalisés pendant les heures creuses de circulation (entre 10 h et 12 h) en semaine.

À partir d'octobre 2018 et se prolongeant sur 2019, des microcoupures de 15 minutes maximums de circulation pour sécuriser les zones de tir.

3 alertes sonores à chaque tir : 5 minutes avant le tir, tir imminent et levée du périmètre de sécurité.

Les voiries impactées en fonction des tirs : A71, N79, D16, D945, VC de la Brunatière.



Pour une information en continu ou en savoir plus sur le chantier et l'aménagement du nouvel échangeur :

→ **Le site Internet www.A71.aprr.com**

→ La newsletter numérique Planning + dans votre boîte aux lettres électroniques en vous inscrivant sur le site Internet aux alertes travaux.

→ La newsletter papier dans votre boîte aux lettres.

→ L'exposition visible à la maison du tourisme au giratoire de Montmarault, aux horaires d'ouverture.